

LES PAYSAGES

DU PARC NATUREL DES PLAINES DE L'ESCAUT

un scénario pour construire
l'avenir de notre cadre de vie



ACTES DE LA CONFÉRENCE
DU 8 MAI 2019



Liés par nature !

Introduction

Depuis plus de 15 ans, la mission « Aménagement Durable du Territoire & Paysage » propose des actions, des outils nécessaires à la préservation ou à la maîtrise de l'évolution des paysages du Parc naturel, donc à la gestion de ceux-ci.

Bien évidemment, des études doivent venir soutenir ces engagements. L'étude paysagère présentée dans ce document est la dernière version d'un travail débuté en 2001, poursuivi en 2010 et enfin complété aujourd'hui par l'intégration de la commune de Tournai au Parc naturel. Aujourd'hui, ce vaste territoire de près de 46.500 hectares est divisé en 11 entités et 32 faciès, découpage plus fin présentant de légères variantes paysagères. Toutes les propositions et les conclusions qui en sont tirées sont réalisées sur base de critères objectifs, de travail de terrain concret, tant pour le niveau géographique qu'au niveau de l'intervention humaine marquée.

Cette étude est une base de travail pour la charte paysagère que le Parc naturel doit réaliser. Cette charte est une démarche volontaire qui permet à chacun de mieux connaître la valeur des paysages, de faire des choix quant à leur devenir et d'accompagner leur évolution.

« Paysage » désigne une partie de territoire telle que perçue par les populations, dont le caractère résulte de l'action de facteurs naturels et/ou humains et de leurs interrelations.

(Convention européenne du Paysage - Florence 2000)

Mot du président

L'avenir de notre cadre de vie est un des axes forts des missions dévolues au Parc naturel, dans toutes les matières travaillées : agriculture, patrimoine naturel et bien entendu aménagement du territoire. En ce sens, les paysages représentent une matière essentielle à la reconnaissance d'une région, d'un territoire.

L'étude paysagère qui vous est présentée, mise à jour avec l'arrivée de la commune de Tournai, est le fruit d'un travail de terrain minutieux. Elle a été présentée publiquement dans le cadre de l'élaboration d'une charte paysagère du Parc naturel. Cette charte est conçue avec l'appui des citoyens et de toutes les forces vives du territoire. Un débat citoyen, lancé en écho à ce travail paysager, a permis d'enrichir la réflexion. Il vous est proposé en complément à l'étude et propose des pistes de réflexion qui pourront être traduites dans un programme d'actions à réaliser sur le long terme.

Bonne lecture.

Pierre WACQUIER
Président du Parc naturel
des PLaines de l'Escaut

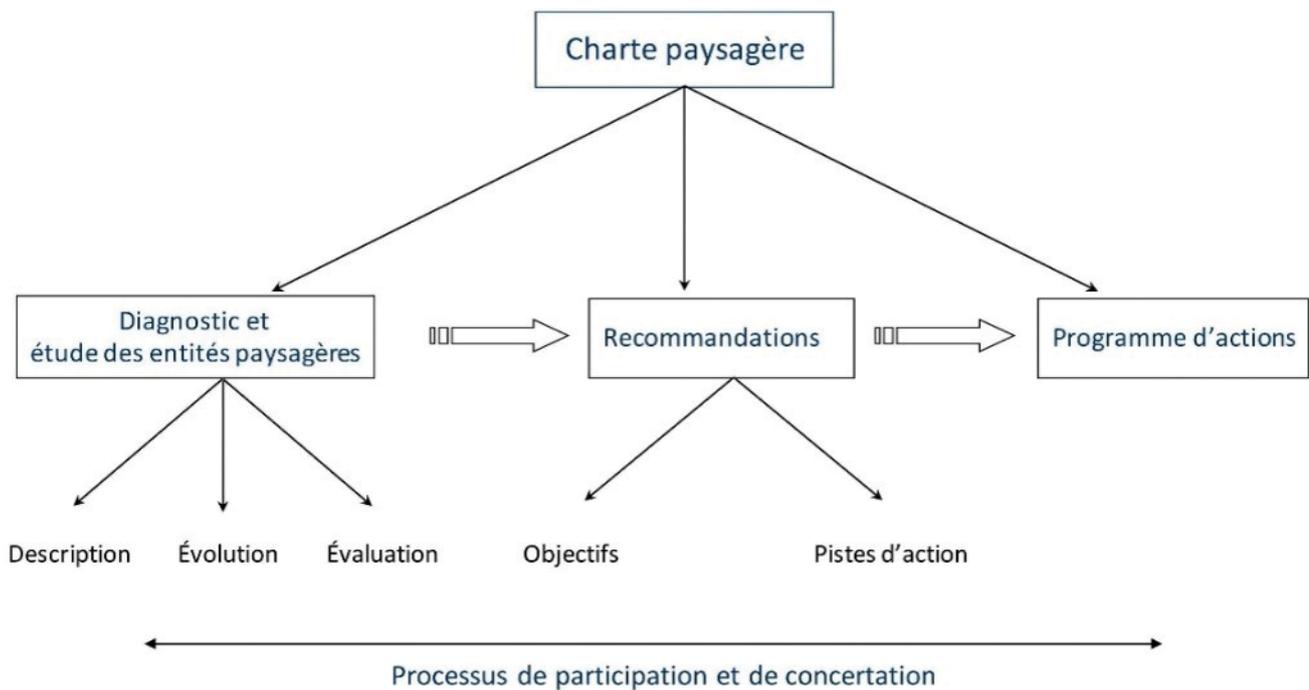


1. Quel est le contexte ?

L'étude qui vous est présentée, s'inscrit dans l'élaboration d'une charte paysagère ayant pour but d'amener tous les acteurs locaux, tous les publics, à réfléchir et à agir en faveur des paysages.

Le programme d'actions qui sera validé in fine doit devenir la ligne de conduite. Chacun à son niveau pourra intervenir.

Structure officielle dans les PN wallons



2. Introduction

Historiquement, la ruralité du territoire est très marquée. Mais de par sa géographie et sa géologie, le territoire a subi au fil du temps de profondes modifications :

- Au niveau agricole, la mécanisation et les techniques de l'agriculture et l'ouverture de plus en plus large des marchés ont modifié et modifient encore le monde rural.
- Pour une partie importante du territoire, la perception que nous avons aujourd'hui est liée de manière forte aux infrastructures mais aussi au déclin de l'industrie (la pierre, le charbon et le textile notamment). Ce qui est très palpable pour une partie du territoire ce sont donc ces traces d'un passé industriel florissant qui ont modifiées considérablement les paysages.



La nature a repris ses droits dans les friches industrielles et aux alentours.

D'autres infrastructures modernes ont pris le relais et jalonnent le territoire. Aujourd'hui encore, le besoin en infrastructures économiques, énergétiques voire touristiques réoriente ou va réorienter la perception des paysages.

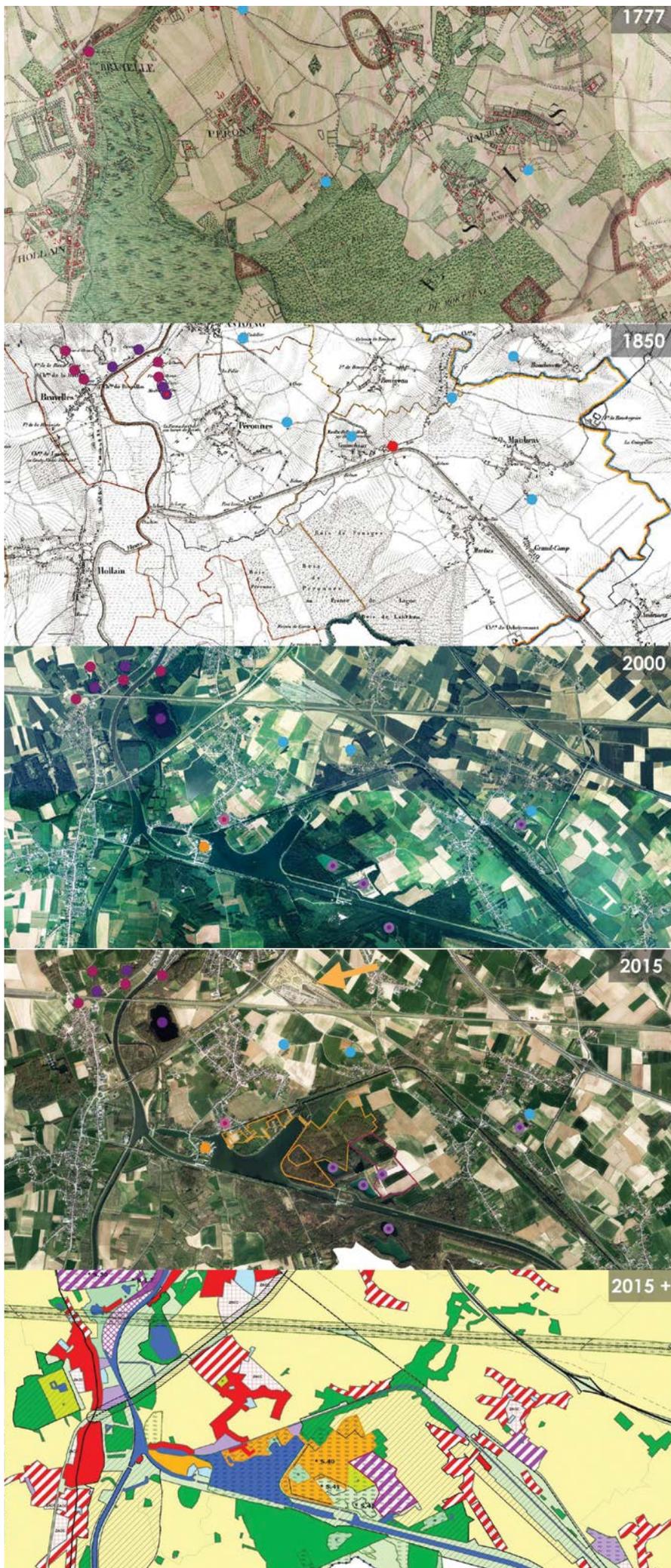


Évolution des zones boisées en sylviculture entre 2000 et 2007.

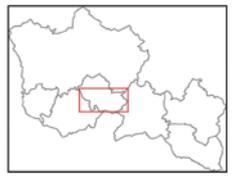
Prenons un exemple : le Grand Large de Péronnes.

En faisant un zoom sur le sud, par rapport au volet boisement du territoire, on remarque l'évolution vers de la sylviculture proposant une modification paysagère et en fonction de la gestion, un impact sur la biodiversité (flèches jaunes).

On peut remarquer l'évolution nette par rapport à l'Escaut et aux canaux creusés selon les besoins.



- Légende :**
- Moulin
 - Four à chaux
 - Tuilerie
 - Carrière
 - Machine à feu
 - Sablière
 - Nouvelle industrie
 - Centre de loisirs
 - ▨ Zone d'extraction prévue au Plan de Secteur
 - ▨ Zone de loisirs prévue au Plan de Secteur

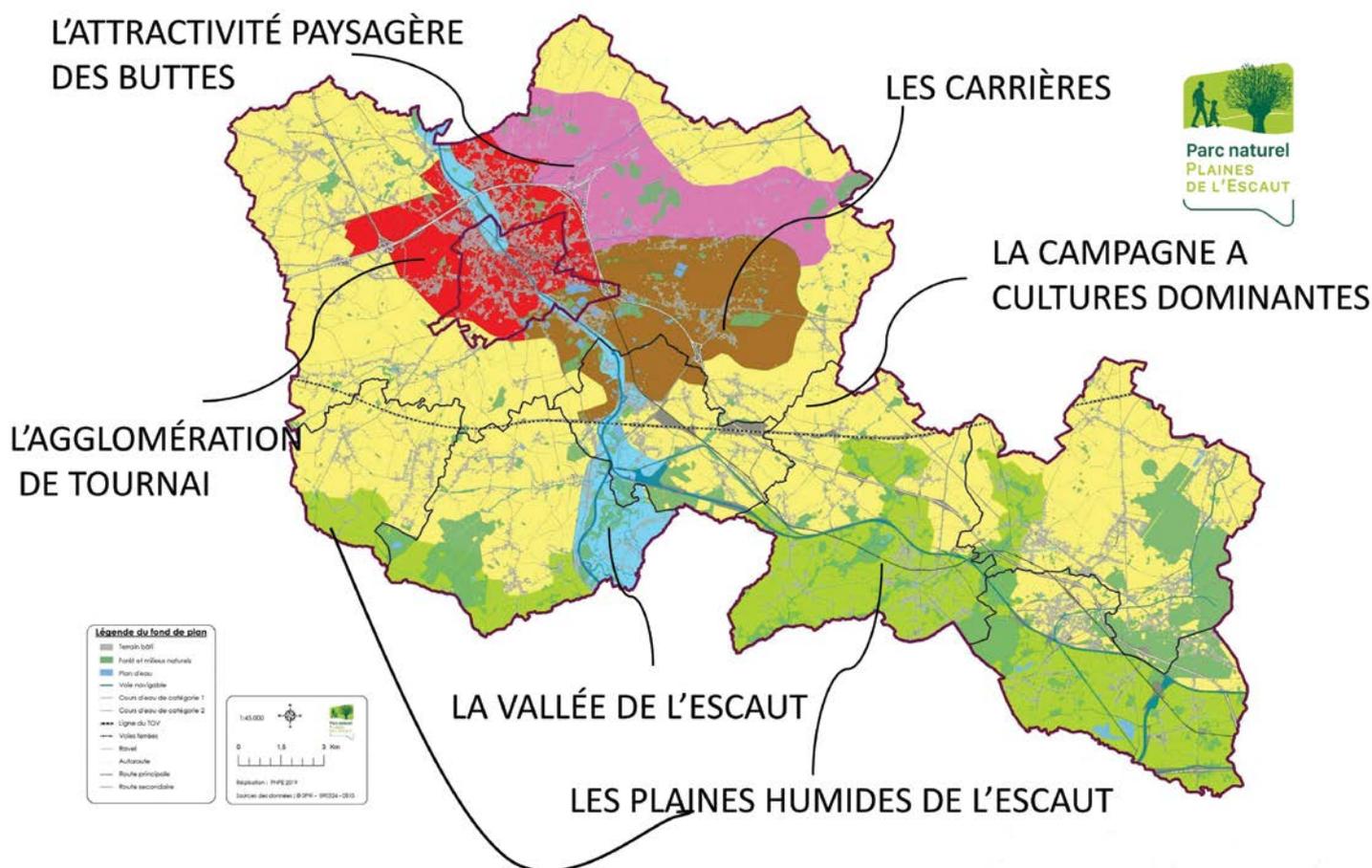


Évolution des activités économiques dans la zone autour du Grand Large entre 1777 et 2015.

2. Des vocations pour le territoire ?

Aujourd'hui, toutes ces évolutions, tant industrielles qu'agricoles, urbanistiques voire architecturales orientent notre perception. Un constat doit être posé et les valeurs qui émergent de ces évolutions doivent nous guider dans notre réflexion pour une évolution réfléchie de nos paysages. Les espaces peuvent être reconnus par une vocation propre qui permet de déterminer les enjeux principalement liés à l'activité humaine.

Nous avons pu déceler 6 vocations fortes sur le Parc naturel (voir la carte ci-dessous) : Quels en sont leurs caractéristiques et leurs enjeux principaux ?



La Campagne à cultures dominantes

Il s'agit d'un espace dévolu aux grandes cultures sur des moyennes et grandes parcelles et aux activités horticoles.

Pour quels enjeux ?

- L'intégrité de l'espace rural dans un territoire au potentiel agronomique élevé.
- La dimension verticale au sein de paysages présentant de grandes ouvertures visuelles.



Les Carrières

Il s'agit simplement d'un espace où se concentre l'activité extractive du territoire

Pour quels enjeux ?

- L'exploitation raisonnée du riche sous-sol (par rapport à la qualité des paysages en évolution et la biodiversité liée (on est sur des exploitations de plusieurs dizaines d'années).
- La présence du patrimoine lié à l'activité extractive dans le temps.



Les Plaines humides de l'Escaut

Il s'agit d'un espace présentant des cultures et des pâturages sur moyennes parcelles avec un maillage écologique relativement dense et un dédale vert et bleu marqué.

Pour quel enjeu ? Le caractère humide de l'espace et sa perception.

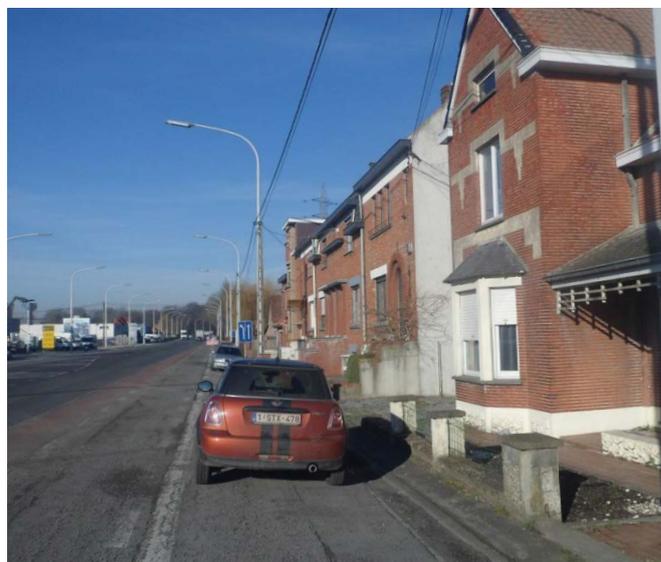


L'Agglomération de Tournai

Il s'agit d'un espace à continuité urbaine dense englobant la ville historique et ses développements jusqu'aux franges urbaines.

Pour quels enjeux ?

- Un développement et un dynamisme urbain durables.
- La lisibilité des franges urbaines.



L'Attractivité paysagère des Buttes

Cet espace « accidenté » possède une valeur paysagère remarquable. Les paysages intérieurs à cet espace et la perception visuelle du territoire en font un écrin à soigner particulièrement.

Pour quels enjeux ?

- Les perceptions visuelles depuis et vers les buttes.
- L'intégrité de l'espace rural.



La Vallée de l'Escaut

Nous avons souhaité isolé le fleuve canalisé qui constitue l'épine dorsale du territoire. Sa vocation est essentiellement liée au transport (transit vers le port d'Anvers et desserte des activités industrielles et commerciales locales). On peut y ajouter un volet patrimonial et touristique au centre de Tournai.

Pour quels enjeux ?

- La connexion physique et visuelle au fleuve.
- La présence du patrimoine lié aux ouvrages d'art du secteur industriel.



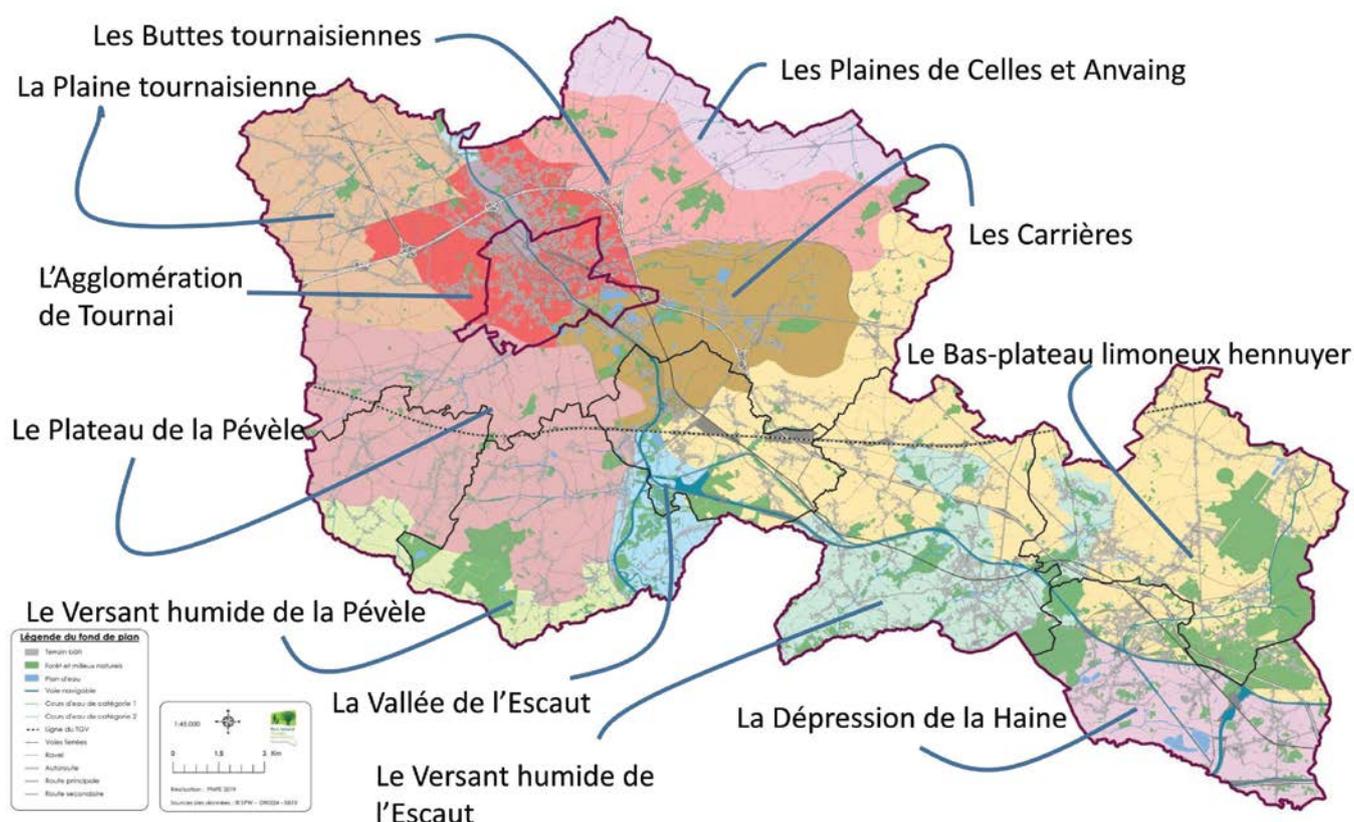
Ces vocations orientent la perception des paysages et leurs typologies respectives. Mais, on retrouve des particularités marquées ou plus ponctuelles au sein même de ces espaces.

4. Comment perçoit-on les paysages (entités paysagères et faciès) ?

La perception des paysages est liée à ce que nous connaissons chacun de notre territoire, par rapport à des éléments forts : les boisements, les grandes parcelles agricoles, les infrastructures qui les traversent ou les mitent, les zones urbanisées, le bâti en ruban, le bâti traditionnel, les zones humides, les carrières et les industries liées, les buttes et leur côté bucolique et bien entendu toutes les facettes de l'Escaut.

Toutes ces composantes se lisent dans des paysages spécifiques et permettent de caractériser des typologies paysagères.

Voici le découpage des entités paysagères du Parc naturel. On retrouve dans ces différentes entités paysagères, le découpage lié aux vocations citées avant.



Comment sont déterminées les limites de chaque élément ?

Sur base d'un travail de terrain et de la manière la plus objective possible: une ligne de crête, une infrastructure linéaire qui marque une transition, un bassin versant, une zone bâtie, une limite de boisement...

Le territoire et les entités sont découpés en faciès qui sont l'expression de légères variantes paysagères et sont au nombre de 32.

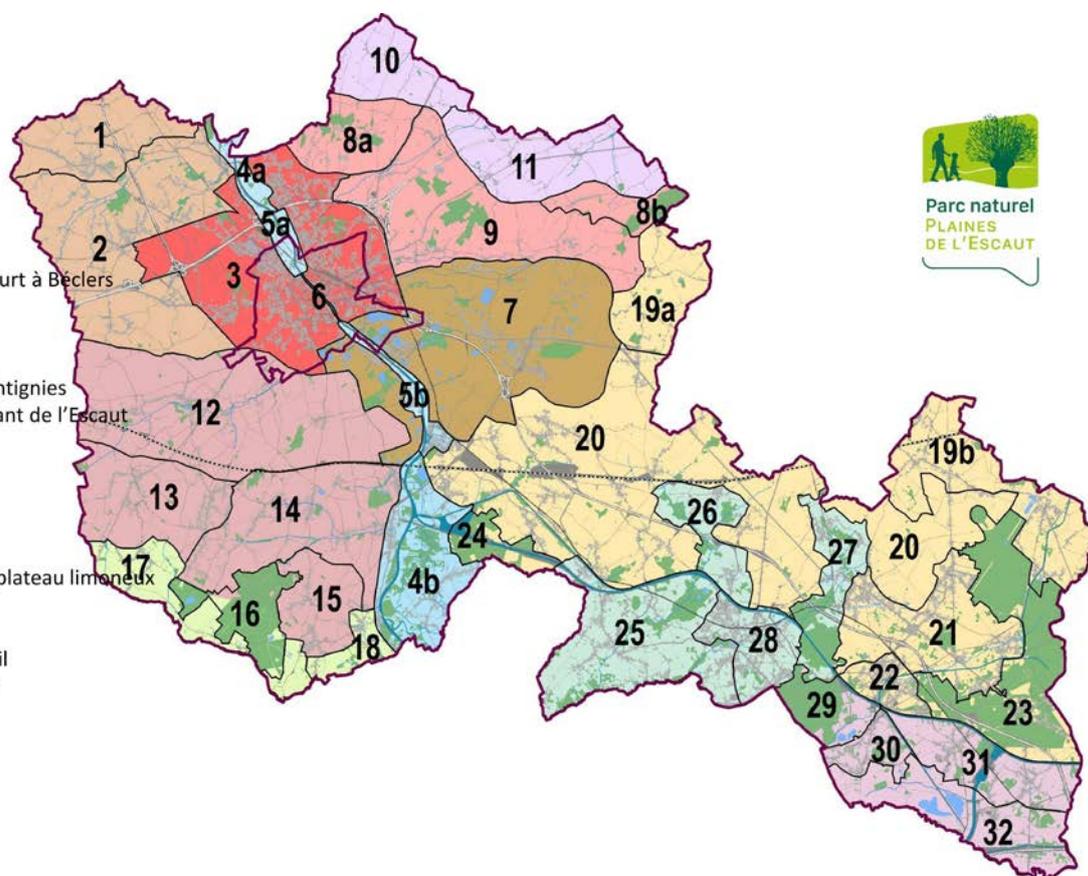
Même si parfois les différences sont ténues et qu'elles demandent une caractérisation plus précise pour être perçues, chaque faciès paysager présente ses particularités et ses enjeux propres.

Cette connaissance permet de définir plus précisément ce qu'on souhaite sauvegarder ou ce qu'on souhaite faire évoluer dans le paysage, dans quelle ambiance, finalement, on souhaite vivre.

Voici pour quelques entités paysagères plus détaillées, le contenu de faciès et leurs caractéristiques (qui peuvent être des forces et des faiblesses) et l'enjeu principal qu'il sera nécessaire de rencontrer.

Outre les enjeux communs liés à l'harmonie de l'espace-rue, au respect des structures villageoises, au lien entre l'architecture contemporaine et le bâti traditionnel, au renforcement de la trame écologique etc, des enjeux plus spécifiques sont repris pour les quelques faciès exemplatifs suivants :

- 1 La Campagne de Templeuve
- 2 Le Rieu de Templeuve
- 3 L'agglomération de Tournai
- 4 La Plaine humide de l'Escaut
- 5 L'Escaut urbanisé
- 6 L'Escaut industrialisé
- 7 Le Bas-plateau des carrières
- 8 Les buttes
- 9 Les Vallonnements de Mourcourt à Bèclers
- 10 La Plaine de Celles
- 11 La Melle et la Petite Rhosnes
- 12 Le Rieu de Barges
- 13 Les ondulations de Rumes-Taintignies
- 14 La Campagne ouverte du versant de l'Escaut
- 15 Les Pépinières de Lesdain
- 16 La Forêt d'Howardries
- 17 La Vallée de l'Elnon
- 18 Les Bords du Seuw
- 19 Le Versant de la Dendre
- 20 La Campagne ouverte du Bas-plateau limoneux
- 21 Campagne et carrières
- 22 Le Noyau bâti de Blaton
- 23 La Forêt de Stamburges-Beloeil
- 24 Le Bois de Péronnes-Maubray
- 25 Le Val de Vernes
- 26 La Verne de Bury
- 27 La Verne de Basècles
- 28 L'Urbanisation de Péruwelz
- 29 La Forêt de Bon-Secours
- 30 Le Noyau bâti de Bernissart
- 31 Le Versant de la Haine
- 32 La Plaine humide de la Haine



(25) Le Val de Vernes (entité du Versant humide de l'Escaut)

- Un relief plutôt plat (2 Monts au nord).
- Des vues cloisonnées.
- Un caractère très humide (de nombreux cours d'eau, des fossés/des étangs).
- Des prairies (humides).
- Une forte présence de la végétation (peupleraies, alignement d'arbres dont des haies et des saules qui soulignent le caractère humide).
- Un bâti dispersé implanté le long des voies de communication (routes), fermes en marges des villages.
- Un enjeu : l'équilibre entre la sylviculture (les peupleraies) et les autres fonctions vertes : zones humides, autres boisements).



(12) Le Rieu de Barges (entité du Plateau de la Pévèle)

- C'est un plateau creusé d'est en ouest par la vallée du Rieu de Barges.
- Des vues longues ouvertes .
- Des labours avec la présence de prairies.
- Un linéaire continu de villages (Esplechin, Froidmont, Willemeau et Ere) en pied de versant du Rieu de Barges souligné visuellement par la végétation.
- L'existence de grandes fermes isolées sur le plateau.
- Une forte présence des infrastructures : routes (régionales), antennes et mâts, TGV (partie ouest de son tracé), éoliennes...
- Un enjeu : la lisibilité de la vallée.



(20) La Campagne ouverte du Bas-plateau limoneux hennuyer

- Un relief plat présentant ponctuellement des ondulations.
- Des vues longues ouvertes.
- Des labours dominants.
- Des villages-rues le long des axes routiers coexistant avec des villages isolés au bâti groupé.
- La présence de grandes fermes isolées.
- La forte présence des infrastructures : routes, autoroute, TGV, canal (au sud-ouest), éoliennes...
- Un enjeu : la perception des infrastructures (linéaires ou ponctuelles) et de leurs abords.



(1) La Campagne de Templeuve (entité de la Plaine tournaisienne)

- Un relief plutôt plat (Plaine).
- Un mélange de vues longues ouvertes et de vues cloisonnées au sein du territoire bâti.
- Des labours dominants.
- La présence plutôt modérée des infrastructures : voiries présentant un profil autoroutier (A17 et N517), voie ferrée et lignes à haute tension.
- Un enjeu : le développement des zones urbanisables.



(10) La Plaine de Celles (entité des Plaines de Celles et Anvaing)

- Un relief plutôt plat (Plaine).
- Des vues longues ouvertes.
- Des labours dominants.
- Un bâti dispersé (bâtiment isolé, petit hameau lâche, ferme en carré de grande taille) souvent accompagné d'une végétation arborée (arbre/arbuste) et entouré de prairies.
- Un réseau viaire constitué de mailles rectangulaires denses (petite taille du parcellaire agricole).
- Un enjeu : l'intégrité de l'espace rural.



(8) Les Buttes (Mt-St-Aubert)

- Il s'agit de buttes.
- Des points de repère notables (>5km).
- Des vues lointaines (>5km) importantes depuis le sommet.
- Des versants abrupts boisés, des herbages sur les flancs plus doux.
- Un bâti marqué par la fonction de villégiature.
- Un enjeu : l'équilibre de l'occupation des versants (boisement sur versants abrupts et herbages sur versants doux).



Le territoire possède aussi une caractéristique importante : les canaux.



Retrouvez toute l'étude détaillée sur le site www.paysagesenscene.be

5. Un scénario ?

La présentation des spécificités paysagères n'est qu'une partie « technique » de l'approche paysagère. Il y a, bien entendu, les sentiments que l'on peut ressentir vis-à-vis de sa région, de son village, de sa rue, de son jardin ; des aspects positifs des paysages, leurs côtés attractifs, patrimoniaux, culturels, quotidiens voire affectifs.

Mais le Parc naturel des Plaines de l'Escaut, c'est un espace semi-rural à rural avec une pression urbanistique et d'infrastructures restant assez forte. Le Parc naturel, ce sont aussi des villages liés, ce sont de superbes forêts, c'est de l'eau sous toutes ses formes, c'est du vent et c'est une frontière.

Ce sont aussi des périmètres d'intérêt paysager. Et des points de vue remarquables et des lignes de vue remarquables.

Finalement, même si la trame paysagère du territoire est complexe et multiple, ces éléments, qu'ils soient appréciés ou, pour certains, connotés négativement, doivent être perçus comme de vrais atouts du territoire. Ce qui n'a peut-être pas été bien pris en main dans des périodes difficiles où l'économie devait retrouver un nouveau souffle et qui, aujourd'hui, nous laisse des traces importantes, doit devenir le socle de la réflexion, avec le patrimoine bâti, le patrimoine naturel et arboré et le patrimoine lié à l'eau, qui doivent être le fer de lance de cette réflexion. Il faut les protéger, les valoriser.

Nous connaissons ces patrimoines et nous y prenons garde déjà. Mais c'est ce qui existe entre ces patrimoines et le lien à tisser entre eux qui doivent faire l'objet de notre plus grande attention : du plus petit projet d'espace public ou d'aménagement privé au projet impactant d'un parc éolien, par exemple.



Nous ne percevons pas toujours positivement les interventions nouvelles sur le paysage. Il est difficile de prendre du recul par rapport à cela. La société évolue très vite et le court-termisme prend souvent l'ascendant sur la réflexion à long terme, sur l'organisation à une échelle plus large.

C'est un des aspects intéressants de la charte paysagère : elle permettra d'envisager des interventions lourdes sur le territoire avec une vision paysagère large et orientée. Dès lors, une réflexion à long terme pourra être envisagée et maîtrisée.

C'est ce que nous devons écrire tous ensemble pour le devenir de nos paysages, de notre cadre de vie. Chaque acteur à sa trace à laisser.





6. Conclusion

La prise en compte de son environnement paysager doit donc être présente afin de proposer des interventions cohérentes, pour ne pas se tromper. Il ne faut pas croire que l'on perd du temps à réfléchir sur l'adéquation d'un aménagement avec la richesse d'un site dans lequel il se place. Cette étude paysagère est là pour nous guider, pour mettre le dialogue et la rencontre au cœur de nos projets.

Pour que nos paysages ne résultent pas d'évolutions subies, mais de choix réfléchis et concertés avec le citoyen...



7. Synthèse des échanges

Le débat citoyen qui a enrichi la réflexion sur les attentes mais aussi sur les réticences vis-à-vis de la charte paysagère sont reprises ci-dessous, rassemblées par thème.

• Le paysage et la société

Le paysage est un ensemble de choses, une multitude d'éléments mais ce sont toujours des gens qui les construisent, qui ont leur propre culture, leur éducation. Et justement, il y a un manque d'apprentissage, notamment à l'école, et ce manque de connaissance conduit souvent à de l'incompréhension ou à de mauvais choix : certaines personnes ont des désirs étonnants (passéiste, de repli sur soi ou de singularité).

Le paysage, dans son ensemble, subit les évolutions de la société, notamment au niveau de l'agriculture (élevage en régression forte, le rapport au changement climatique). L'abandon progressif de l'élevage engendre une forte transformation du paysage (arrachage des haies, agrandissement des parcelles et labours à la place des prairies).

Le paysage est le reflet de la société, de l'individualisme. Or le paysage est un bien collectif, à partager. Le grand écart est donc difficile à gérer et le vivre ensemble est compliqué. Mais les choses évoluent et des démarches sont en cours : par exemple, des communes prévoient des budgets participatifs pour la mise en place de projets citoyens.

L'échelle du temps est une donnée très importante : il existe un réel décalage entre le temps que l'on prend (individuellement) et le temps nécessaire pour le paysage. Par exemple, pour l'évolution de carrières dans le paysage, il est nécessaire d'intégrer cette dimension du temps, à moyen et à long terme.

Une première démarche est à soutenir : « ouvrir les yeux et observer le terrain, pour comprendre ».

• Une responsabilité partagée

Il existe une responsabilité partagée concernant le bâti, tant au niveau du particulier que des autorités et autres instances qui remettent les avis. Les CCATM, notamment, devront intégrer de manière active la charte paysagère.

« L'agro-industrie détruit le paysage ! » (visuel et biodiversité) ! Des aspects socio-économiques pèsent sur le territoire mais il manque de l'anticipation sur les sujets qui bougent : l'agriculture, le bâti, la biodiversité... quel impact cela a-t-il sur l'aménagement du territoire et le paysage en particulier ?

En ce sens, le Parc naturel travaille sur la sensibilisation et l'accompagnement (recommandations, conseils)

• L'évolution des paysages du territoire

En termes d'évolution, on remarque que le bâti traditionnel (petite fermes), très marqué dans le territoire (brique + tuile), est en train d'évoluer. Mais on souhaite garder cette image du territoire malgré les normes en vigueur qui orientent les aménagements, notamment ceux liés à l'isolation de l'habitat : on isole plutôt l'extérieur et l'enveloppe caractéristique est transformée.

Il s'agit donc de trouver un équilibre : que ce qui n'est plus « récupérable » soit enlevé et ce qui l'est soit aménagé de manière moderne. Par rapport aux anciennes fermes il est encore possible d'éventuellement penser à reconstruire au même gabarit que le bâti démoli.

De beaux paysages ont hérité d'un zoning: Marquain, Lamain et Hertain ont subi de lourdes modifications : « tout a été rasé sans concertation ». Les gens font des efforts pour arranger les jardins, les devantures mais sans soutien des autorités. Les gens ont envie que ça s'améliore et que ça bouge avec davantage de dialogue véritable dans les processus.

Mais comment fait-on pour intégrer mieux les infrastructures (les zonings notamment) ?

- **Les gens veulent bouger**

Les gens ont envie que ça bouge, ils s'intéressent à leur milieu, aux déchets...

Ils souhaitent des interventions des autorités, avec des jeunes, avec les bonnes volontés.

Il ne faut donc pas se laisser faire, les autorités doivent écouter les gens !

Un dialogue, avec les structures de décision, doit permettre d'envisager de mieux intégrer les infrastructures auprès des quartiers d'habitations même si ces infrastructures ont toute leur légitimité (zoning, éoliennes...).

De plus, si on souhaite une politique de mobilité douce globale, il faut éviter de concentrer des nuisances sur un espace de vie limité.

- **La charte, un document de plus ?**

La Charte paysagère n'est-elle pas encore un document de plus, une « couche » en plus ? Il existe déjà les Schémas de structure (Schémas de Développement Communal), le SDER, le cadre de référence éolien... tous ces documents n'ont aucun pouvoir juridique ; « dans les études d'incidences, les bureaux d'étude choisissent ce qui les intéresse dans les documents pour faire passer leur projet ».

Il s'agit en effet d'un document en plus, mais derrière, c'est la démarche qui compte : le programme d'actions est à définir in fine avec les élus et ensuite il s'agira d'animer la charte sur 10 ans.

C'est un contrat moral pour chacun avec une validation par les élus de chaque commune.

Le PN n'est qu'un acteur, le PN c'est le côté conseil, accompagnement car l'outil fonctionne sur des bases volontaires. Cela paraît limité mais cela donne au PN de la latitude.

Quand un règlement est suivi à la lettre et ne laisse pas d'espace de créativité, il n'est, en général, pas accepté. Dans ce cas, ce sera un vrai travail de persuasion, de communication et d'expertise.

La plus-value du Parc naturel réside dans la possibilité de fédérer, de réunir les gens et les structures et d'instaurer le dialogue. Il s'agit donc d'une démarche à long terme.

- **Comment mettre en place le programme d'actions ?**

La charte paysagère, c'est intéressant mais comment on la met en place, financièrement ? (question essentielle).

Côté finance, évidemment c'est compliqué, et les aménagements doivent rester les plus soft possible. Une intervention sur un grand ensemble paysager est bien entendu impayable. On restera dans des projets modestes mais finalement avec un impact, une sensibilisation. Sinon, par exemple, des actions reprises dans les PCDR sont des leviers qui peuvent permettre de financer une partie du programme.

C'est une réflexion globale qui est à réaliser car le Parc naturel ne résout pas tout ; « c'est au-delà même de la Wallonie »

Les moyens ne sont qu'une partie de la question, il s'agit d'abord d'une question de compétence, notamment au sujet du bâti et de ses abords.

Une première évolution devrait s'amorcer : retrouver les éléments du paysage dans les dossiers d'urbanisme correctement identifiés et analysés. A revoir, par exemple, l'Impact de l'éolien (co-visibilité) qui est étudié par un même bureau d'étude pour plusieurs parcs différents ; cela engendre une forme de conflit d'intérêt.

La définition du paysage (voir introduction) n'envisage pas sa perception avec les 5 sens. Ce qui est abordé, c'est surtout le visuel ; pourtant les autres perceptions sont importantes (par exemple, le TGV, l'auto-route... engendrent des bruits) Quelle prise en compte de ces aspects ?

Il y a un aspect d'urgence pour le cadre de vie. Le cas par cas sera pour les autres sens.

« Tout est politique mais ne concerne pas que les élus ». La question est : quelle action réali-

ser par chacun ? Chaque citoyen doit s'impliquer mais comment être actif ?

Les gens peuvent s'emparer des outils mis en place notamment par le Parc naturel et d'autres. Finalement, les gens peuvent être les ambassadeurs de démarches, de relais.

Le paysage ne concerne pas uniquement l'aménagement du territoire mais également d'autres matières telles que l'agriculture (notamment l'autonomie fourragère) ou encore la biodiversité (notamment la gestion de réserves naturelles). Beaucoup de gestionnaires agissent également sur le paysage mais lorsqu'on n'intègre pas l'ensemble des problématiques, on obtient des projets moins aboutis (par exemple au niveau de certains parcs d'activité).

Il faut proposer des projets collectifs, bousculer les habitudes. « Proposer il en restera toujours quelque chose ».

PAYSAGES en SCÈNE

Paysages en scène

La démarche, pourquoi ? Dans quel but ?

1. Pour rendre le paysage à la portée de tous,
2. Pour faire émerger, pour le citoyen, ce qui fait l'identité paysagère du territoire du PNPE,
3. Pour susciter l'intérêt pour la préservation de la qualité paysagère pour qu'il puisse en être tenu compte dans les aménagements,
4. Pour s'assurer que le paysage soit considéré comme facteur de développement,
5. Pour proposer aux publics concernés des outils opérationnels de prise en compte du paysage ;
6. Pour éviter de percevoir les orientations paysagères ni comme contraignantes ni comme un nouveau règlement déguisé.

Une manière sensible et ludique pour s'approprier son territoire, son cadre de vie et pour répondre concrètement aux défis de demain par une implication simple et concrète, constante ou ponctuelle.



**Parc naturel
PLAINES
DE L'ESCAUT**

La Maison du Parc naturel

Située à Bon-Secours (PÉRUWELZ), elle abrite les bureaux de l'équipe technique.

Besoin d'un renseignement, d'un conseil ? Envie de vous impliquer dans un projet du territoire ?

Nous sommes à votre disposition !

L'espace d'accueil vous informe sur les nombreuses possibilités de randonnée, les produits locaux, les sites naturels et touristiques du Parc naturel et de Wallonie picarde.

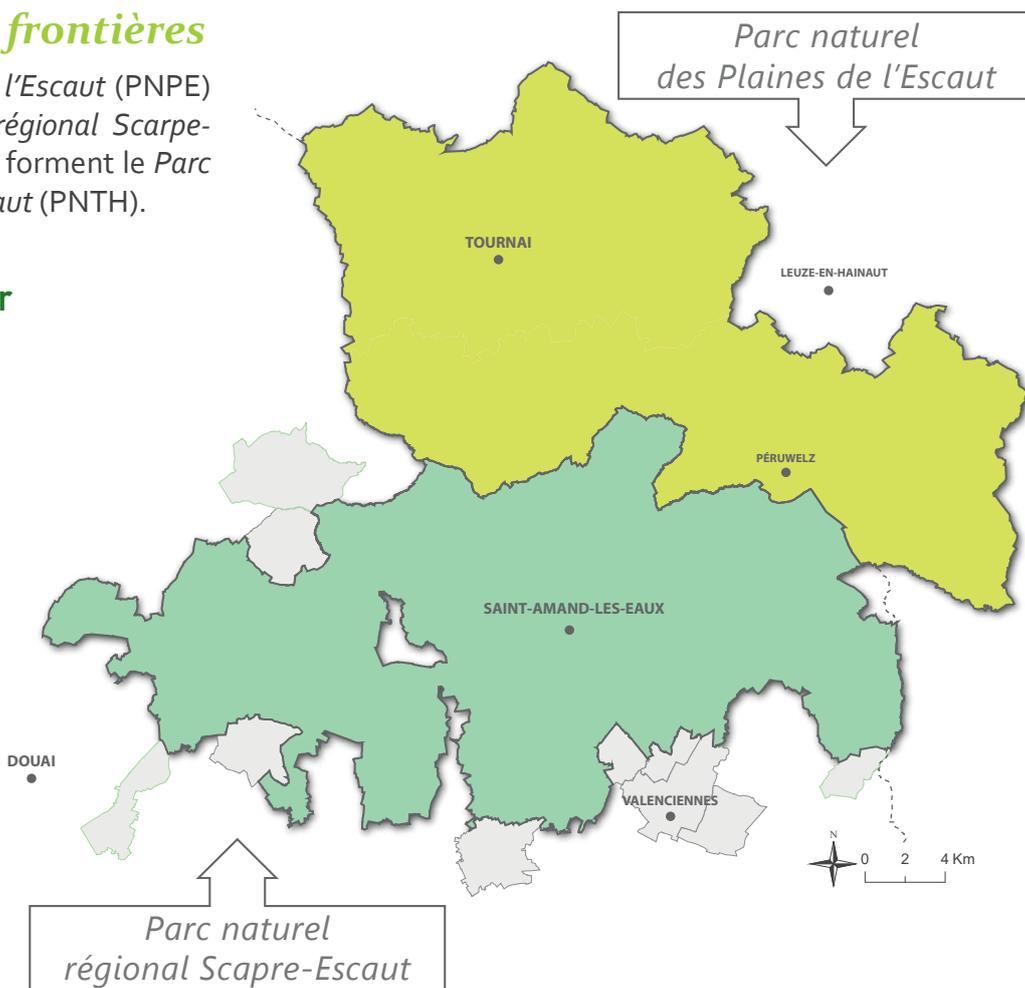
Par ailleurs, vous pouvez y visiter les différents espaces de l'Escale forestière, véritable porte d'entrée sur la forêt de Bon-Secours, et prolonger cette visite par une balade en forêt.

La nature n'a pas de frontières

Le Parc naturel des Plaines de l'Escaut (PNPE) est associé au Parc naturel régional Scarpe-Escaut (PNRSE). Ensemble, ils forment le Parc naturel transfrontalier du Hainaut (PNTH).



Parc naturel
transfrontalier
du Hainaut



Parc naturel des Plaines de l'Escaut

31, rue des Sapins à 7603 BON-SECOURS • + 32 [0]69/77.98.10 • Fax : + 32 [0]69/77.98.11
accueil@pnpe.be • www.plainesdelescaut.be • ParcNatureIDesPlainesDelEscaut

Éditeur responsable : PNPE
Conception graphique : PNPE
Réalisation et mise en page : © PNPE - Octobre 2019



En partenariat avec

